



Sarl à capital variable : mentions obligatoires

Par **Jim951**, le **30/11/2009** à **11:24**

Bonjour,

Dans le cas d'une SARL à capital variable, les mentions obligatoires dans les actes et documents doivent-elle comporter une mention relative à la variabilité du capital, ou sont-elles les mêmes que pour une SARL simple, à savoir "SARL au capital de xxxx euros" ?